

Charte de l'Intervenant.e en Formation

Des Valeurs Communes :

- La **place de l'enfant** en tant que sujet dans la cité
 - La reconnaissance du **parent comme premier éducateur** de l'enfant
 - La **place des parents** dans les lieux d'accueil et la société
 - Le soutien à la **relation parents professionnels**
 - **L'accessibilité des services d'accueil petite enfance à tous** les enfants et à tous les parents quelles que soient les situations sociales, ethniques, culturelles et de handicap
 - La **mutualisation** et la reconnaissance de chacun comme ressource
-

Des Objectifs Communs

- **Approfondir ses connaissances** autour d'un thème
 - **Permettre l'ouverture, la recherche** personnelle et professionnelle
 - **Créer des liens** entre structures et entre individus d'une même structure
 - **Echanger des pratiques et des réflexions** entre professionnels et entre parents
 - **Favoriser une démarche individuelle du participant** en respectant les étapes suivantes : l'expression de chacun, la participation au groupe, l'interrogation de chacun sur ses pratiques
 - **Construire une pensée collective** et amorcer un changement de regard
 - **Prendre du recul** par rapport à ses pratiques quotidiennes et son contexte
-

Une Ethique Commune

- **Envisager l'acte de formation comme un temps d'apprentissage et de réflexion permettant les découvertes, la création, l'inventivité** ... où chacun puisse penser, échanger, se rencontrer ... et non dans une logique d'uniformisation des pratiques
- **Défendre une approche plurielle de la formation** et non-dogmatique afin d'éclairer et de nourrir la diversité de tous.
- **Respecter les participants dans leurs convictions** et à ne pas promouvoir un lieu d'accueil ou une pratique spécifique comme modèle unique.
- **Adopter une attitude d'ouverture vis-à-vis des pratiques**, des évolutions sociales et des connaissances actuelles liées à l'accueil des jeunes enfants.
- **Annoncer et appliquer la règle de confidentialité** durant le temps de formation. Les exemples et expériences amenés par l'intervenant ou les stagiaires devront toujours rester anonymes.

Tout en gardant une grande autonomie dans le contenu des interventions et dans le choix des méthodes pédagogiques, chaque intervenant s'engage :

- **à respecter cette Charte**
- **à veiller à ce que les thèmes abordés soient cohérents avec nos valeurs, nos objectifs et notre éthique**
- **à ne pas utiliser à des fins personnelles ou professionnelles les contacts établis au cours des interventions**
- **à ne pas se mettre en situation de concurrence auprès des structures adhérentes au réseau ACEPP**
- **à participer 1 fois/an à une rencontre de formateurs**
- **dans une démarche de développement de compétences avec attestation**
- **à la fin de chaque séance, à renseigner sur GALAXY les heures effectuées**
- **à respecter le processus de certification en cours**